

D E C R E T N° 82/495 du 28/5/1982
MININFO/PT
rapportant les dispositions du décret n°
80/296/MININFO/PT portant inscription au
tableau d'avancement au titre de l'année
1979 des fonctionnaires des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Postes et
Télécommunications (branche administrative)
en ce qui concerne Monsieur WENAMIC Pascal.

LES MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE,
MINISTRE DE L'INFORMATION ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS.

VISAS :

OFFIPOSTEL

D.F.F.

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n° 2087/PT du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 59-8/PT du 24 Janvier 1959 fixant la liste des cadres du personnel de l'Office National des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Congo ;
- Vu le décret 59-11/PT du 24 Janvier 1959 fixant le statut des Directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Congo ;
- Vu le décret n° 62-130/PT du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/PT du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- Vu le décret 62-197/PT du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu le décret 65-170/PT-BE du 25 Juin 1965 règlement l'avancement des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- Vu le décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le rectificatif n° 81/C16 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le décret n° 81/C17 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 80/296/MININFO/PT du 18/7/80 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1979 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I.
- Vu le décret n° 62/198/PT du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A-1.

.../...

SECRET

ARTICLE 1ER. - Sont et demeurent rapportées les dispositions du décret n° 80/296/MININFO/PT du 18/7/80 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1979, des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche administrative) en ce qui concerne Monsieur WENAMIO Pascal.

L'intéressé a été reclassé et nommé Inspecteur Principal de 1er échelon, indice 740, pour compter du 15/1/77; et promu successivement au 2e, 3e échelon et au 4e échelon indice 1110 pour compter du 21/7/77.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 28 Mai 1982

Par le Membre du Bureau Politique, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Membre du Bureau Politique, Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications.

Le Membre du Bureau Politique, Ministre des Finances.

Commandant Florent NTSIBA.

Le Membre du Comité Central, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.

Bernard COMBO MTSICHA.

AMPLIATIONS :

- J.O.R.P.C..... 1
- OFFIPOSTEL..... 6
- CE/MININFO/PT..... 1
- D.F.P..... 1
- SGC/BC..... 1
- INTERESSE..... 1

[Handwritten signature]